



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

FORMATIONS

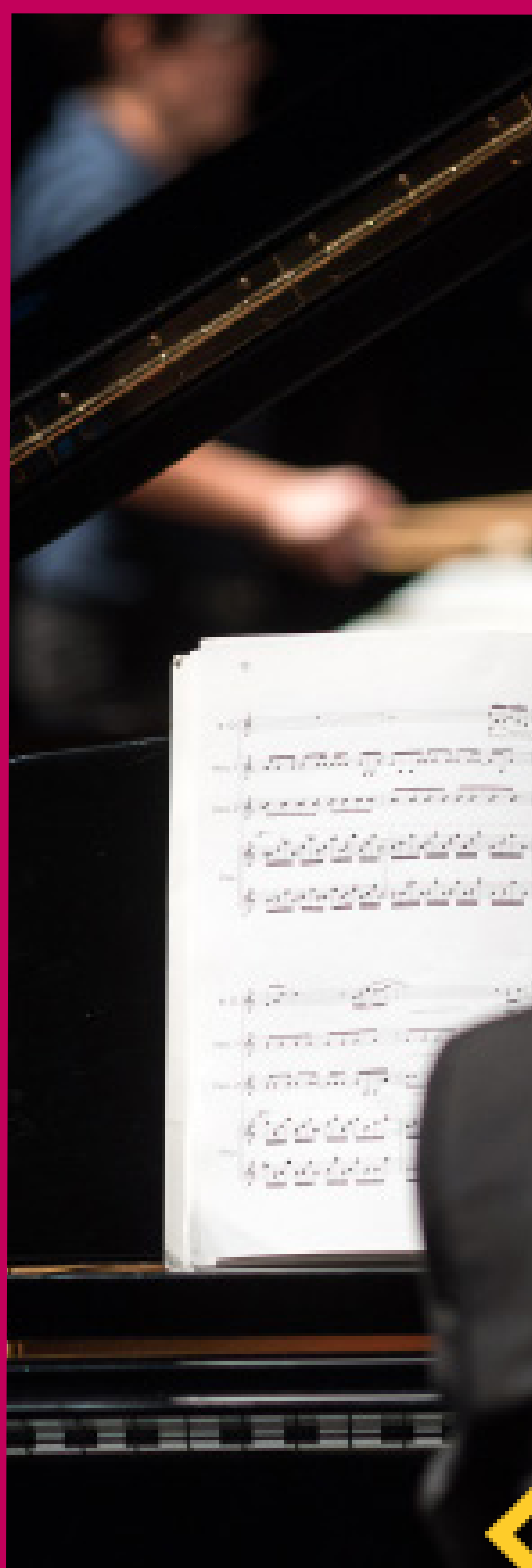
2020/2021

UN CONCOURS POUR TROIS DIPLÔMES

DNSPM Diplôme National
Supérieur Professionnel de Musicien

DE Diplôme d'Etat
de professeur de musique

Licence de musique et musicologie,
parcours «pratique musicale spécialisée»



L'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture.

Les formations sont assurées en partenariat avec l'université de Bourgogne, les conservatoires à rayonnement régional de Dijon, du Grand Besançon et du Grand Chalon, et en lien avec de nombreuses structures professionnelles du territoire de Bourgogne-Franche-Comté tels que : l'Opéra de Dijon, l'Orchestre Dijon Bourgogne, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, les SMAC. Une saison nomade est programmée sur l'ensemble de la Grande Région jusqu'à l'international.

Les futurs musiciens et enseignants sont ainsi préparés à gérer une diversité de situations en termes de productions artistiques et d'actions culturelles, dans un environnement esthétique pluriel privilégiant les démarches de créations pluridisciplinaires.



Les spécialités proposées

Musique instrumentale et vocale

Instrumentiste et chanteur dans les répertoires classique à contemporain

Chant lyrique

Vents

Flûte, hautbois, clarinette, basson, trompette, trombone, tuba, cor, saxophone.

Cordes

Violon, alto, violoncelle, contrebasse.

Instruments polyphoniques

Piano, accompagnement option musique, percussions, harpe, guitare, accordéon.

Direction d'ensembles

Direction de chœur et direction d'orchestre

Musique ancienne

Instrumentiste et chanteur

Chant baroque, flûte à bec, flûte traversière baroque, hautbois baroque, violon historique, violoncelle historique, viole de gambe, saqueboute, serpent, luth, théorbe, harpe ancienne, clavecin/basse continue, orgue.

Musiques actuelles

Chanteur et instrumentiste dans le champ du jazz et des musiques actuelles amplifiées

Jazz

Chant, instruments à vent, violon, guitare électrique, contrebasse, basse électrique, piano, batterie.

Musiques actuelles amplifiées

Chant, claviers, guitare électrique, basse électrique, piano, batterie, instruments à vent.

Formation musicale

DE seul

NOUVEAUTÉ

Double cursus franco-allemand avec l'Université de Mayence

Ouverture un double-cursus DNSPM/Bachelor of music en partenariat avec l'Université de Mayence à partir de la rentrée 2020/21.

Ce double-cursus est ouvert aux disciplines suivantes :

- Répertoires classique à contemporain : piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, tuba, trompette, trombone, percussion.
- Répertoires musiques actuelles amplifiées et jazz : piano, guitare, basse, percussion, chant et saxophone.

Plus d'informations sur notre site internet.

La formation d'excellence dans chacune des spécialités est assurée par une équipe reconnue pour sa carrière artistique et sa renommée pédagogique internationales.

Retrouvez sur www.esmbourgognefranchecomte.fr la liste de nos professeurs et leur biographie.



Les parcours de formation

Formation initiale

DNSPM / Licence : en trois ans

DE : en trois ans (durée pouvant être réduite fonction des VAA prononcées à l'entrée en formation)

DNSPM / DE / Licence : en trois ans, ou en trois ans et un semestre (avec un aménagement de la répartition de certains enseignements spécifiques du DE).

Les enseignements des trois diplômes partagent un tronc commun.

Les différents parcours de formation comportent **environ 450 heures d'enseignements par an**, dont 10 à 12h assurées par l'ESM et 4 à 5h assurées par l'université de Bourgogne.

Formation Professionnelle Continue

Les candidats éligibles à la formation professionnelle continue peuvent suivre la formation au DE ou au DNSPM sous le statut de stagiaires, avec une prise en charge financière par l'employeur ou l'OPCA auquel il cotise.

Suivant un parcours individualisé, cette formation suit le contenu et le planning de la formation initiale, avec des aménagements possibles selon les validations des acquis antérieurs accordées.

Pour plus de renseignements, contacter Louise Lallier :

l.lallier@esmbourgognefranche.comte.fr

Validation des Acquis Antérieurs

LaVAA permet à un étudiant ou à un stagiaire de valider tout ou partie des enseignements qu'il a pu suivre préalablement à son entrée en formation.

Les candidats titulaires d'une licence de musicologie valident directement l'ensemble des enseignements universitaires.

International

Inscrite dans le programme européen Erasmus+, l'ESM offre aussi des opportunités de séjour d'un ou deux semestres à l'étranger, intégrées dans le cursus.

PRÉREQUIS

En formation initiale, nos cursus s'adressent aux étudiants titulaires de :

- un diplôme d'études musicales (DEM), ou un diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP), ou avoir suivi une classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES), ou équivalent.

- un baccalauréat ou un diplôme équivalent (par exemple : diplôme d'accès aux études universitaires – DAEU ou certains titres de niveau IV inscrits au RNCP)

Les candidats ayant obtenu des diplômes dans des établissements étrangers (européens ou non) doivent présenter les photocopies des diplômes accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

En l'absence du diplôme musical requis, le candidat peut présenter un dossier de demande de dérogation pour être autorisé à participer aux tests d'entrée. Ce dossier comprendra obligatoirement : le parcours de formation, les diplômes obtenus, le descriptif des activités musicales ainsi qu'un fichier audio représentatif de son activité artistique, dans la spécialité présentée (format WAV ou AIFF).

Pour les conditions d'admission en formation professionnelle continue, consulter notre site Internet.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à remplir en ligne sur www.esmbourgognefranchecomte.fr (onglet Étudier à l'ESM).

**Date limite de dépôt des candidatures :
lundi 30 mars 2020 inclus
Concours d'entrée du 20 au 30 avril 2020**

Frais d'admission

Frais de dossier pour le concours d'admission : 60 €

Frais d'accompagnement piano pour l'épreuve pratique (facultatif) : 70 €

Frais de scolarité pour les étudiants en formation initiale

480 € pour une inscription globale à l'ESM et à l'université (tarif réduit si boursier).

Renseignements complémentaires

ESM Bourgogne-Franche-Comté

36-38 rue Chabot-Charny, 21000 Dijon

03 80 58 98 90

contact@esmbourgognefranchecomte.fr

www.esmbourgognefranchecomte.fr



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



DIJON
métropole

Conservatoire
du Grand Besançon

le GrandChalon
Appellation



VILLE
DE
chenôve